

Shared Economy and Gig Workers: Safety Beyond Traditional Employment Stats and Facts – French



FAITS

- **Le Statut de Travailleur Autonome n'Élimine pas les Risques** : le fait de classer un travailleur comme travailleur autonome modifie son statut juridique, mais ne change en rien les dangers physiques liés au travail. Un livreur confronté à la circulation routière est exposé aux mêmes risques qu'un employé effectuant le même travail.
- **L'Absence de relation d'emploi signifie l'absence de protection de l'OSHA** : la plupart des travailleurs de l'économie collaborative ne relèvent pas de la compétence de l'OSHA. Ils ne reçoivent aucune formation obligatoire en matière de sécurité, aucun équipement de protection individuelle fourni par l'employeur, aucune indemnisation en cas d'accident de travail, et n'ont pas le droit de refuser un travail dangereux sans perdre leur revenu.
- **Les Données sur les Blessures sont Largement Invisibles** : Les systèmes standard de déclaration des blessures sont conçus autour des relations employeur-employé. Les travailleurs de l'économie collaborative blessés au travail n'ont souvent aucun mécanisme de déclaration – ce qui signifie que l'ampleur réelle des blessures liées à ce type de travail est considérablement sous-estimée.
- **Les Incitatifs à la Rapidité Priment sur la Sécurité** : Les quotas de livraison, la tarification dynamique et les cotes par étoiles créent une pression financière qui pousse à travailler plus vite et à négliger les précautions. Le modèle d'affaires du travail à la demande va directement à l'encontre des comportements de travail sécuritaires.
- **La Violence est un Risque Professionnel** : Les travailleurs du covoiturage et de la livraison travaillent seuls, souvent la nuit, dans des quartiers inconnus en compagnie d'inconnus – sans collègues à proximité, sans protocole de sécurité de l'employeur et avec des recours limités lorsque la situation devient dangereuse.

STATISTIQUES

- Selon le Bureau des statistiques du travail, environ 17,4 millions d'Américains tirent leur revenu principal d'un travail à la demande – soit environ 10,2 % de la population active – en 2024.
- Au moins 50 travailleurs des services de livraison et de covoiturage par application ont été tués au travail aux États-Unis entre 2017 et 2022, 63 % des victimes étant des personnes de couleur, selon un rapport de Gig Workers Rising cité par des députés du Congrès américain en juillet 2022.

- En 2022, au moins 31 travailleurs des applications ont été assassinés pendant leur travail, selon une analyse de sources publiques citée par le Bureau de la responsabilité gouvernementale des États-Unis.
- Les livreurs à la demande étaient près de deux fois plus susceptibles de griller un feu rouge, près de trois fois plus susceptibles d'être distraits par leur téléphone et près de deux fois plus susceptibles de signaler une blessure suite à une collision que les chauffeurs salariés effectuant le même travail, selon une étude de l'University College London réalisée en 2022.
- Les accidents de la route représentent près de 40 % de l'ensemble des décès liés au travail aux États-Unis, selon l'Administration nationale de la sécurité routière (National Highway Traffic Safety Administration).